

*PV de BUREAU RÉGIONAL N°05
Du 28 novembre à 18h00 au siège de la Ligue Ile de France de Basketball*

Nom	Prénom	Fonction	Adresse Mail	Présent	Excusé	Absent
ASSET	Astrid	Secrétaire générale	aasset@basketidf.com	X		
ASSET	Laurent	VP pôle sportif	lasset@basketidf.com	X		
CABALLO	Philippe	VP pôle performance	pcaballo@basketidf.com	X		
CRESPIN	Hélène	Présidente commission compétitions	hcrespin@basketidf.com		X	
DEVILLARD	Chantal	Trésorière générale	cdevillard@basketidf.com	X		
DUDIT	Thierry	Président	tdudit@basketidf.com	X		
SOUDANI	Djamel	VP pôle citoyenneté-développement	dsoudani@basketidf.com	X		
TOURNAY	Pascale	Responsable IRFBB	ptournay@basketidf.com	X		

Assistent :

Nom	Prénom	Fonction	Adresse mail	Présent	Excusé	Absent
BALLARINI	Ivano	Directeur Technique Régional	iballarini@basketidf.com		X	
ROLLEE	Stéphane	Directeur Territorial	srollee@basketidf.com		X	
VALLEJO	Sandra	Cheffe de Cabinet	svallejo@basketidf.com		X	

INFORMATIONS FEDERALES : Christian AUGER

- Conférence de financeurs : son installation se poursuit au sein de la conférence régionale du sport.
- Labélisation CDFAS : le CDFAS vient de recevoir le label Grand INSEP à l'issue d'une cérémonie durant laquelle Pascale TOURNAY représentait le CD95 et la LIFBB.
- Job dating IDF : à l'occasion d'une réunion en présence de Patrick KARAM, Vice-Président du Conseil Régional IDF), Thierry DUDIT s'est engagé à organiser, en 2023, deux sessions au titre de la Ligue.

Une "grosse opération" aura lieu prochainement avec la participation de la FFBB à la Hoops d'Aubervilliers.

OUVERTURE DE SÉANCE : Thierry DUDIT

POINT n° 1 – INFORMATIONS GENERALES Thierry DUDIT

À la suite de la réunion des présidents de comité concernant la formation des cadres, Thierry DUDIT rencontrera prochainement Tahar ASSED afin de faire un point sur les contenus de formation des brevets fédéraux.

POINT n° 2 – POLE SPORTIF : manquements saison 2021-2022 / 2022-2023 Laurent ASSET

Dérogation pour les divisions "Anciens" : dans la mesure où il s'agit de division sans désignation d'officiels, il semble peu opportun d'exiger les mêmes frais de dérogation "hors délais".

Décision du Bureau : sur proposition du vice-président en charge du pôle, le bureau décide de ne pas de facturer ces frais aux clubs.

POINT n° 3 – POLE SPORTIF : engagement d'une équipe U20 M Laurent ASSET

À la suite de la réunion des commissions sportives départementales, il a été décidé de constituer une division 4 U20M avec 1 poule de 6, les comités 75 et 77 ne souhaitant pas y participer.

Désignation des officiels : fait dans le cadre du tutorat départemental avec arrangement ligue si nécessaire.

POINT n° 4 – POLE SPORTIF : point CRO Laurent ASSET

Lors du dernier Bureau, les arbitres concernés par des dossiers de discipline avaient souhaité être destinataires des décisions prises par la CRD. Yannick SAR, président de la CRD, a répondu que : « *Le règlement disciplinaire général dispose que seule la personne mise en cause (ou son représentant légal ou la personne qui la représente) et son association sportive doivent être destinataires des décisions de l'organe disciplinaire* ».

Le Bureau prend acte de cette réponse et s'en tiendra à la publication actuelle des décisions de la CRD *via* les canaux habituels.

POINT n° 5 – Pôles de la Ligue - tour de table des responsables de pôle

Quelques rappels sur le nécessaire respect des procédures adoptées au plan financier :

- Principe de règlement des factures : aucune facture ne peut être réglée sans un accord préalable du responsable élu du pôle : il faut soit une validation de devis, soit un accord par courriel d'engagement de dépense ;
- Utilisation des cartes bleues LIFBB : la trésorière rappelle que ces cartes attribuées au président, à la secrétaire générale, aux vice-présidents (citoyenneté et développement, performance) et au directeur territorial ne dispensent en aucun cas de l'accord préalable d'engagement de dépense. Elle rappelle également que les justificatifs de dépense doivent être fournis le plus rapidement possible au service comptabilité (des dépenses de juin dernier ne sont toujours pas justifiées...)
Par ailleurs, ces cartes, bien que LIFBB, sont strictement personnelles et engagent leur propriétaire : elles ne doivent donc pas être confiées à une tierce personne.

Une demande d'augmentation du plafond de dépense a été faite pour l'une des cartes bleues. Le Bureau Régional refuse à l'unanimité cette opération.

- Dotations textiles : afin d'harmoniser ces dotations, le Bureau Régional décide que la gestion des dotations sera gérée exclusivement par le secrétariat général en collaboration avec les responsables élus de chaque pôle.
Une dotation annuelle sera attribuée en début de saison sportive en fonction des missions de représentation assurées par les personnes. Une dotation "transitoire" sera attribuée pour la saison 22-23.
- Recrutement assistant(e)/adjoint(e) au directeur territorial : les membres du Bureau s'accordent pour privilégier un profil administratif / gestion financière. Ils s'accordent également sur le nécessité d'élargir la recherche hors du milieu basket.

POINT n° 6 – validation des PV : Astrid ASSET

Les procès-verbaux des Bureaux n° 3 et 4 et de l'ETR du 7 novembre **sont validés**.

QUESTIONS DIVERSES :

Thierry DUDIT indique avoir été mandaté par Jean-Pierre SIUTAT afin de le remplacer durant la cérémonie de la pose de la 1^{re} pierre du projet Grand CREPS Île-de-France en date du vendredi 2 décembre. Après accord de Jean-Pierre SIUTAT, c'est Philippe CABALLO qui sera présent.

Laurent ASSET fait part de la nécessité qu'Anne-Gaëlle BRIAND soit présente le mardi à la Ligue afin d'accompagner de la manière la plus efficace la Commission Régionale 5x5. Le Bureau partage cet avis.

Astrid ASSET demande à Sandra VALLEJO de lancer dès à présent les invitations pour les vœux du président.

Thierry DUDIT souhaite l'organisation d'une réunion pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2024. Astrid ASSET adressera les invitations pour le groupe de travail. Une équipe Teams a déjà été créée par Philippe CABALLO afin de partager les documents de candidature et le cahier des charges entre les personnes concernées.

Fin 21h50

La Secrétaire Générale
Astrid ASSET
(signé)

Le Président
Thierry DUDIT
(signé)